



## Besoin d'information urgente

-----  
Par melotitou

Bonjour, je me permets de prendre contact pour conseil dans une succession.

En résumé, je viens de perdre ma grand-mère il y a un mois, avec mon frère et ma sœur, nous héritons de la part de mon père qui nous a quitté il y a un an. Mon père a 4 frères. Donc actuellement nous sommes 5 héritiers.

Le partage de l'héritage concernant les meubles meublants a été fait par 2 de mes oncles qui ont effectué une liste rapide des biens, ayant omis la cave, l'extérieur ainsi que les dépendances (poulailler, écurie? dans lesquels se trouvent des matériels.). Faut-il que j'ai recours auprès du notaire ou d'un avocat ?

Aujourd'hui je viens d'apprendre que les 4 frères se réunissent pour prendre leur héritage, sans que nous soyons au courant car nous sommes indisponibles en semaine. Nous travaillons tous les 3 et eux sont tous à la retraite. Sont-ils tenus de nous informer ou peuvent-ils faire comme bon leur semble ? Nous avons déjà été insultés par l'un de ses deux oncles, qui ne voient que l'argent qu'ils peuvent tirer de ces objets. Car pour eux la part de mon père aurait dû leur revenir.

Je vous demande de l'aide car là je ne sais plus quoi faire. La situation dérape et c'est ce qu'ils cherchent, je voudrais pouvoir me défendre, enfin nous défendre dans notre intérêt.

Merci par avance de votre réponse.

Cordialement

-----  
Par Tisuisse1

En tant qu'héritier venant en représentation de votre père décédé, vous faites immédiatement appel à un notaire pour faire établir un inventaire des biens mobiliers et immobiliers faisant partie de l'héritage laissé par votre grand-mère et vous demandez la mise sous scellés de ces biens.